

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 039-243900420-20250210-2025_17-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

**République française
Département du Jura**

Séance du 10 février 2025

Date de convocation
31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Projet de création d'un Office de tourisme
N°17/2025**

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

2

Votants

39

Présents

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancattarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Voinot, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Faivre, Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen).

Absents

**Contexte : la compétence tourisme sur le territoire du
Val d'Amour**

Le Val d'Amour est une « zone blanche » puisque le territoire ne dispose pas d'un office de tourisme.

La gestion du tourisme sur le territoire a connu plusieurs phases au fil des années, chacune marquée par des évolutions significatives dans l'organisation et les partenariats avec les structures touristiques voisines.

Années 1980-1990 : Syndicat d'Initiative entre les communes de Port-Lesney, Mouchard et Pagnoz.

Dans cette période, les trois communes s'unissent au sein d'un Syndicat d'Initiative sous la forme d'une association de loi 1901.

1994-2006 : Le syndicat d'initiative devient intercommunal et des permanences sont organisées au sein du syndicat d'initiative d'Arc-et-Senans pour l'accueil touristique. Un bureau est installé à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, et un autre au siège de la Communauté de communes à Chamblay.

2006-2016 : Partenariat avec l'Office de Tourisme Associatif Jura Dolois.

Une entente intercommunale permet à la Communauté de communes du Val d'Amour de collaborer avec l'Office de Tourisme Jura Dolois. Le personnel du Syndicat d'Initiative du Val d'Amour est repris par l'Office de Tourisme, tandis que l'ADAVAL continue d'assurer des missions d'animation touristique locale.

2016-2017 : Partenariat avec la SPL Hello Dole

Une convention d'objectifs et de moyens est signée avec la SPL Hello Dole pour la gestion du tourisme. Cette collaboration comprend des missions d'accueil, de promotion touristique et de commercialisation de produits touristiques.

2017-2020 : Travail sur le tourisme en interne

La Communauté de communes initie une réflexion interne sur la gestion touristique avec plusieurs actions concrètes : création du premier guide « séjours », développement de la première plaquette touristique, lancement du projet *Explor Games®*, et la mise en avant du territoire à travers une communication plus ciblée.

2020-2024 : Partenariat avec l'Office de Tourisme Vallée de la Loue

Un partenariat est établi avec l'Office de Tourisme Vallée de la Loue, basé sur une mutualisation de l'accueil touristique à Arc-et-Senans. Les missions concernent notamment l'information des visiteurs et les attraits touristiques du Val d'Amour, la promotion des prestataires touristiques locaux, ainsi que la commercialisation des *Explor Games®*.

Etat des lieux de la gestion du tourisme jusqu'en 2024

Suite à la mise en place de partenariats successifs avec divers offices de tourisme, l'analyse des résultats obtenus montre que certaines missions confiées n'ont pas donné les résultats attendus. Les partenariats avec différents offices de tourisme n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés en termes de mise en visibilité du territoire du Val d'Amour et de ses prestataires touristiques. La gestion de la « Zone blanche » par délégation auprès d'un office de tourisme voisin reste problématique, car l'information sur le Val d'Amour est noyée dans l'offre touristique du territoire d'accueil, rendant difficile la distinction des spécificités et des attraits touristiques du territoire du Val d'Amour.

Le dernier partenariat en date, avec l'office de tourisme Vallée de la Loue présente également une problématique touristique à considérer puisque cet Office de tourisme n'est pas situé dans le même département que le Val d'Amour.

Le Bureau des élus a décidé de mettre fin au partenariat avec l'Office de Tourisme Vallée de la Loue le 25 novembre 2024.

Réflexion sur la création d'un Office de Tourisme dans le Val d'Amour

Pourquoi créer un office de tourisme dans le Val d'Amour ?

La création d'un office de tourisme permettrait au Val d'Amour de gérer de manière autonome la compétence touristique et d'en clarifier la gouvernance. Elle favoriserait le développement d'une identité forte « Val d'Amour » en valorisant son image de destination nature jurassienne. De plus, l'office de tourisme offrirait un lieu d'accueil et un point de contact identifié pour les visiteurs. Un office de tourisme permettrait de promouvoir et de coordonner efficacement les socio-professionnels et d'accroître la visibilité du territoire pour attirer davantage de visiteurs tout en constituant une vitrine pour le Val d'Amour. Cela renforcerait également l'attractivité économique du secteur touristique.

Pourquoi créer un office de tourisme dans un bassin touristique entouré de gros offices de tourisme ?

Tout d'abord, cela permettrait de maintenir et de pérenniser les services publics locaux en apportant un service public complémentaire spécifiquement dédié au tourisme. Ce nouvel office offrirait un véritable service de proximité pour les

habitants, en répondant à leurs besoins locaux et en renforçant le lien social. Il pourrait également accompagner les acteurs socio-professionnels du territoire en leur offrant un soutien ciblé, adapté à leurs besoins spécifiques liés à l'économie touristique locale. L'office jouerait également un rôle clé dans l'accueil « hors-les-murs », en allant à la rencontre des habitants et des touristes directement dans le cœur du territoire, loin des structures traditionnelles. Enfin, il contribuerait à la structuration de l'offre touristique locale, en organisant et en coordonnant les différentes initiatives pour les rendre plus attractives et accessibles à un large public.

Qu'est-ce que les socio-professionnels et le public attendent d'un petit office de tourisme que l'on ne trouve pas/plus dans un grand office de tourisme ?

Dans un petit office de tourisme comme celui du Val d'Amour, les visiteurs et socio-professionnels bénéficient d'un service de proximité avec les informations précises sur les animations locales, un contact humain privilégié avec des conseillers séjours qui partagent leurs bons plans, et des accompagnements pour les acteurs du territoire. Ils y trouvent aussi du service public, renforçant ainsi le lien avec le territoire et ses offres.

Ces interrogations soulignent la volonté de rendre l'offre touristique plus visible et plus adaptée, aux attentes des visiteurs tout en valorisant les spécificités locales.

Les missions obligatoires d'un Office de Tourisme

Un Office de Tourisme doit remplir un certain nombre de missions obligatoires définies par la loi, comprenant :

L'accueil : Assurer l'accueil des visiteurs, répondre à leurs attentes et les orienter.

L'information : Fournir des informations actualisées sur les attraits touristiques du territoire.

La promotion touristique : Mettre en avant les atouts du territoire et les événements à venir.

La coordination des acteurs locaux du tourisme : Faciliter les synergies entre les différents acteurs touristiques du territoire.

Ces missions obligatoires peuvent être complétées par des missions optionnelles qui peuvent inclure : la commercialisation, l'organisation d'événements, l'exploitation d'installations, l'animation du patrimoine, la conception et la mise en œuvre de la politique touristique locale.

Le budget de l'Office de Tourisme du Val d'Amour

La création d'un Office de Tourisme dans le Val d'Amour entraînerait un surcoût d'environ 9 500€ par rapport aux dépenses actuelles en 2024, en raison des investissements nécessaires pour le matériel (accueils mobiles, supports pour la communication) et d'un coût de communication plus élevé mais maîtrisé, car une partie des actions de communication est déjà réalisée par le service tourisme de la CC. Toutefois, ce budget reste équilibré sur le volet fonctionnement.

Pour 2025, il est prévu que les recettes générées par la taxe de séjour restent similaires à celles de l'année 2024, soit environ 40 000€. Il est également envisagé qu'à moyen terme un Office de Tourisme sur Le Val d'Amour génère des recettes supplémentaires grâce à la vente de produits dérivés (boutique souvenirs) et la commercialisation de séjours, en complément des Explor Games®.

L'importance de l'accompagnement de la MASCOT pour la réussite du projet d'office de tourisme

Si les questions d'intention, d'objectifs et de missions ont déjà été abordées, la structuration du projet ne pourra se concrétiser sans l'accompagnement d'une expertise dans le domaine.

L'accompagnement par la MASCOT (Mission d'Accompagnement des Offices de Tourisme en Bourgogne Franche-Comté) est indispensable pour la réussite du projet de création d'un office de tourisme pour notre territoire. En tant qu'acteur reconnu et expérimenté dans le domaine du tourisme, la MASCOT offre une expertise précieuse qui permettra d'orienter et de structurer notre démarche de manière optimale. Leur rôle est crucial pour nous guider dans la réflexion sur des aspects fondamentaux tels que la définition des statuts juridiques d'un futur office de tourisme, ainsi que l'élaboration d'une politique d'accueil et de diffusion de l'information touristique.

L'adhésion à la MASCOT constitue ainsi un gage de professionnalisme et d'efficacité, nous permettant de bénéficier des meilleures pratiques, d'optimiser la conception de l'office et d'assurer une gestion cohérente et pérenne de l'information touristique. Leur expertise nous aidera également à anticiper les enjeux futurs et à garantir l'adaptation de l'office de tourisme aux besoins des habitants et des visiteurs, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du Val d'Amour. Le coût de cette adhésion s'élève à 500€ par an.

Conclusion : un Office de Tourisme pour le Val d'Amour : Valorisation, Visibilité et Dynamisme Local

La création d'un office de tourisme dans le Val d'Amour représentera une étape stratégique pour valoriser notre territoire et renforcer son attractivité touristique. En réunissant les conditions nécessaires à une gestion autonome et professionnelle, ce projet contribuera à dynamiser notre économie locale et offrir un service de proximité aux visiteurs et aux acteurs du territoire. L'accompagnement de la MASCOT est essentiel pour garantir la réussite du projet de création d'un office de tourisme dans le Val d'Amour, en apportant son expertise dans la structuration, la gestion et la mise en œuvre d'une politique touristique adaptée aux besoins locaux.

Entendu l'exposé du Vice-président en charge du tourisme,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion à la MASCOT pour un accompagnement sur le projet de création d'office de tourisme.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Degay
Secrétaire de séance

